

**Nombre de membres
en exercice : 11**

Séance du lundi 12 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 7 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT.

Présents : 8

Votants : 10

Sont présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Alain BOVYN, David RASSE, Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Basile DELEGRANGE, Jackie DEBRAY

Représentés : MM , Jean-Jacques LECLERCQ (par Mr BOVYN), Elodie MERLIN (par Mr RASSE)

Excuses :

Absents : , Fanny BARTHE ROCHERAN

Secrétaire de séance : Geneviève GODET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a précédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE par 8 POUR et 2 CONTRE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ne réserve de sa part sur la tenue des comptes

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Philippe PARTMENT, Maire, quitte la salle de réunion. Madame Geneviève GODET prend la parole et présente le Compte Administratif 2020 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 24 385.22 €

Dépenses : 21 971.73 €

La section d'investissement présente un résultat excédentaire 2 413.49 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 110 897.48 €

Dépenses : 87 842.03 €

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 23 055.45 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal VOTE à 5 POUR et 4 CONTRE le Compte Administratif 2020.

AFFECTATION DE RESULTAT

FONCTIONNEMENT :

Excédent 2019 : 52 830.93 €

Résultat 2020 : 23 055.45 €

INVESTISSEMENT : excédent 2020 : 13 743.00 €

RAR : 10 200.00 €

AFFECTATION EN 2021, excédent :

FONCTIONNEMENT : 75 886.38 €

INVESTISSEMENTS : 1 129.51 €

PROPOSITION DE CONTRACTER UN EMPRUNT

Monsieur LE MOIGNE Conseiller aux Décideurs Locaux, nous a exposé les finances de la commune. Au vu des travaux à prévoir, il est conseillé de contracter un emprunt pour les travaux de toiture de l'église, pour un montant de 50 000.00 €.

Après délibération et vote à 8 POUR et 2 CONTRE, le Conseil Municipal décide :

- de contracter un emprunt de 50 000.00 € auprès d'un établissement financier
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

VENTE DE BOIS :

Suite à l'élagage des arbres contre la Maye, il y a 7 stères de bois, fresne et peuplier. Il est proposé de mettre en vente le lot pour un montant de 300.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de mettre le lot de bois en vent pour la somme de 300.00 €
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- de reconduire sans changement les taux de 2020 pour 2021, soit :
 - Taxe foncière (bâti) : 44.62 % produit apporté : 41 363.00 €
 - Taxe foncière (non bâti) : 39.78 % produit apporté : 10 780.00 €

- Mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LA COMMUNE

Subventions accordées aux associations suivantes :

- à l'unanimité :
- Croix Rouge montant accordé : 100.00 €
- Mucoviscidose montant accordé : 100.00 €
- Abbaye de Valloires montant accordé : 100.00 €

- 7 POUR et 3 CONTRE :
- La Marche Gourmande montant accordé : 100.00 €

La subvention demandée par le Comité des Fêtes est refusée à 6 voix CONTRE et 4 POUR, n'ayant aucune manifestation depuis 1 an.

Monsieur le Maire est mandaté pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

TOILETTES DE LA MAIRIE

Un projet de toilettes à la mairie a été demandé.

Pour les travaux une somme de 1 500.00 € sera nécessaire.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire la somme de 1 500.00 € au budget 2021
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Les agents communaux sont amenés parfois à faire plus d'heures que prévues. Monsieur le Maire demande autorisation au Conseil Municipal d'indemniser ces heures supplémentaires.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'accorder le paiement des heures supplémentaires effectuées par les agents
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

APPROBATION DU BUDGET 2021

Le budget 2021 est présenté équilibré en Recettes et Dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT : 189 686.00 €
INVESTISSEMENTS : 111 905.00 €

Après délibération et vote 7 POUR et 3 CONTRE :

- le budget 2021 est validé équilibré en Recettes et Dépenses comme suit :
FONCTIONNEMENT : 189 686.00 €
INVESTISSEMENTS : 111 905.00 €

- Monsieur le Maire est mandaté pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

SECRETAIRE DE MAIRIE

Madame Valérie DUHAMEL qui avait repris le secrétariat au mois d'octobre 2020, en poste à la mairie de Saint-Quentin-en-Tourmont, son nombre d'heure y est augmenté. Elle doit donc nous quitter.

Madame Clotilde PERUS qui est en poste à FROYELLES reprendra le secrétariat à partir du 21 avril 2021.

SALLE DE REUNION DE CONSEIL ET MARIAGE

La mairie étant petite, Monsieur le Maire informe qu'il souhaite que la salle de réunion et de mariage soit transférée à la salle polyvalente.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- de demander ce transfert
- de mandater Monsieur le Maire pour effectuer la demande en préfecture et à Monsieur le Procureur de la République.

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique que l'abonnement "journal du Maire" d'un montant annuel de 108,00 euros ne va pas être renouvelé. Ce magazine n'est d'aucune utilité pour une petite commune comme MACHY. Monsieur DEBRAY Jackie s'adresse à monsieur BOVYN en lui demandant pourquoi vous avez gardé cet abonnement. Monsieur BOVYN répond : "pourquoi, vous ne dépensez pas vous". Monsieur DEBRAY dit : Je ne dépense pas à tort et à travers l'argent du contribuable. Monsieur DEBRAY répond en passant une heure par semaine à la mairie vous ne pouvez pas tout faire. Monsieur BOVYN dit qu'il demandait au conseil s'il y avait des investissements à réaliser et il n'y avait aucune réponse. Monsieur le maire répond à monsieur BOVYN en précisant que c'était lui en tant que maire qui devait proposer des investissements.

La Déchetterie :

Monsieur le Maire indique que pour mettre un terme aux propos tenus par monsieur BOVYN concernant la gestion de la déchetterie par rapport à la commune de MACHY. A la dernière réunion de la communauté de communes à NOUVION, monsieur le Maire indique qu'il s'est renseigné auprès de monsieur BOYER, vice-président de la politique en faveur de la préservation de l'environnement et développement durable, et qu'à la création de la com des coms Authie/maye pendant trois années l'état prenait un pourcentage dans la dotation pour la commune afin de financer les premières déchetteries. Puis, ensuite, l'état a pris en charge intégrale la construction des déchetteries. En aucun cas, la commune paie une somme à chaque passage d'un habitant à la déchetterie sauf si on dépasse le 1 mètre cube pour les particuliers ou entreprises.

En Septembre ou Octobre 2021, des nouvelles poubelles à roulettes avec puce vont être déposées à chaque habitation de la commune et ceci en remplacement des sacs poubelles bleus. En Avril 2021, les mairies doivent être destinataires d'un flyer explicatif.

Association des maires :

Un rendez-vous est fixé pour le 16 avril 2021 à ABBEVILLE avec le président Serge MAKO, monsieur le Sous-Préfet et le responsable régional de l'ONF pour donner suite à l'entretien des routes et la fermeture de la route du chevreuil.

La ligne à haute tension :

Elle va être démontée pour être enterrée. Installation de deux postes électriques, le premier à l'aire de jeux et le second à proximité du champ de monsieur DUBOIS Rémi.

Défibrillateur :

Cet appareil est arrivé et il faut qu'un électricien s'occupe de la pose de la ligne électrique et le branchement. Il va être installé sous le préau.

Accès aux personnes à mobilité réduite :

Monsieur BOVYN demande où en sont les travaux pour cet accès aux personnes handicapés. Monsieur le Maire lui répond que l'année dernière, il a fait venir monsieur GAFFE de la DDTM à ABBEVILLE. Madame GODET était présente. Les travaux vont entraîner un coût important pour la commune. Deux devis doivent être fournis et une dérogation va être signée par la DDTM pour accueillir les personnes à mobilité réduite à la salle polyvalente. Monsieur le Maire indique à monsieur BOVYN que ce dossier devait déjà être traité du temps de son mandat. Monsieur BOVYN rétorque que c'était un dossier complexe.

Archivage :

L'archiviste commence sa mission à la Mairie les 14 et 15/04/21 puis les 21 et 28/04/21, les 5 et 12/05/21.

Elagage de la Maye :

Monsieur le Maire interroge monsieur BOVYN à savoir pourquoi il a refusé de donner son autorisation pour l'élagage des arbres. Monsieur BOVYN ne répond pas puis dit que de toute manière, quand on voit comment c'est fait on dénature la maye, c'est déchiqueté. Il précise que la grue étant trop large ne peut entrer dans sa pâture pour accéder à la berge. Monsieur le Maire répond que la grue pouvait largement passer par sa pâture. Madame TROISLOUCHES Isabelle indique à Monsieur BOVYN : Avez-vous déjà regardé vos arbres dans la Maye et ne trouvez-vous pas que cela dénature la rivière ?

Cimetière :

La commission cimetière s'est réunie plusieurs lundis après-midis. Toutes les informations concernant les concessions figurent dans un tableau dans l'ordinateur de la Mairie. Il n'y a eu aucun acte de réalisé pendant 20 ans donc tout est à refaire. Il y a 30 concessions abandonnées.

Transformateur :

2 couches de peinture ont été appliquées sur les murs de ce transformateur. Ce qui permet de ne plus voir les graffitis. Un dossier va être effectué pour cet embellissement. Monsieur BOVYN regrette de ne

pas avoir été consulté pour la fresque. Monsieur le Maire lui répond que rien n'est conclu et que le dossier est en cours. Quand le dossier sera accepté, on votera au conseil pour la fresque.

Arbre de vie :

A l'occasion de la naissance de la petite Cléa RASSE, un arbre a été planté. Cette opération sera à reconduire pour la prochaine naissance.

Pêche dans la Maye :

Monsieur le Maire rappelle que l'on doit être titulaire de la carte de pêche et l'autorisation du propriétaire de la parcelle privée. Sur une parcelle publique, être titulaire de la carte pêche et l'autorisation du Maire de la commune.

Caveau :

Un devis a été demandé pour rénover le caveau du Capitaine VASSEUR.

Panneaux solaires :

Monsieur le Maire a contacté monsieur STOTER Gilles, de la fédération Départementale de l'Energie afin de convenir d'un rendez-vous pour un devis concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie. Si c'est pour la consommation de la commune, on peut bénéficier d'une subvention par contre si c'est pour revendre de l'électricité, aucune subvention.

Achat de Bancs :

Un banc pourrait être installé près de la Maye au pont rue Michel Pazeck et un autre près de l'étang communal.

Eclairage ruelle du moulin :

Un devis a été demandé à la FDE pour la pose d'un projecteur afin d'éclairer le chemin menant chez madame VANDEPUTTE Edith.

Nettoyage église :

Un bulletin sera déposé dans les boites aux lettres des habitants pour des bénévoles dans le cadre du nettoyage à l'intérieur (autel) de l'église.

Electricité église :

Comme le réseau électrique n'est plus aux normes, des devis ont été demandés. Monsieur DEBRAY s'adresse à monsieur BOVYN en lui demandant pourquoi il n'y a pas de cierges à l'église. Monsieur BOVYN répond que cela concerne le prêtre.

Monsieur le maire présente l'état de l'actif de la commune. Plusieurs matériels inutilisables ou volés ne sont pas sortis du listing depuis 1996 et y sont toujours répertoriés.

Monsieur le Maire indique que le 02/04/2010, la commune a acheté des flûtes pour la somme de 120,99 euros. La question est posée à savoir à qui appartient la vaisselle à la commune ou au comité des fêtes ? Madame TROISLOUCHES interpelle messieurs BOVYN et DELEGRANGE en disant : c'est comme cela vous arrange. Exemple, le réfrigérateur appartenait au comité des fêtes et que la mairie devait demander l'autorisation pour l'utiliser. Et maintenant, comme par magie, il appartient à la commune et on doit l'amener à la déchetterie, lors de la dernière réunion du conseil municipal le 24/02/2021, Mr DELAGRANGE avait déclaré que la vaisselle, le réfrigérateur et la gazinière, en fait le matériel de la salle polyvalente appartenait au comité des fêtes.

Monsieur BOVYN revendique le prix élevé de 2000, 00 euros pour les travaux de rénovation de la cheminée située au-dessus du local chaufferie. Mr BOVYN explique qu'il aurait fallu appliquer un enduit ce qui aurait coûté moins cher. Monsieur le Maire lui répond que l'état de cette cheminée était déjà du temps de son dernier mandat. Monsieur le Maire indique qu'il a contacté quatre artisans seul un a répondu à la demande d'un devis.

Monsieur le Maire s'adresse à monsieur BOVYN afin de savoir s'il existe un drapeau pour les anciens combattants. Monsieur BOVYN répond qu'il n'y en a pas à MACHY car il n'y avait pas d'ancien combattant. Surpris par cette réponse, Monsieur DEBRAY répond qu'il y avait monsieur GUITARD Eugène et monsieur le Maire ajoute la personne de GILSON Bernard.

Monsieur BOVYN revient sur l'élagage de la Maye en disant de passer sur la parcelle de Mme TROISLOUCHES car celle-ci est communale et que son terrain s'arrête à son grillage. Mme TROISLOUCHES se connecte au site 'cadastre' et lui prouve que sa parcelle va bien jusqu'au bord de la rivière et donc la parcelle est bien privée et non communale.

Monsieur BOVYN demande pour l'effacement du réseau. Madame TROISLOUCHES dit : c'est sans commentaire on fait comme vous monsieur BOVYN on attend toujours vos réponses à nos questions concernant vos 19 ans de mandat.

Fin de la séance à 22 heures 35.

M. le Maire

